

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°015/2024

Objet : Signature du contrat avec la société Locabat pour la location d'un bungalow – services techniques

Le Maire de Manduel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,

Considérant la nécessité, pour les services de la ville de Manduel de continuer à se doter d'un bâtiment modulaire climatisé de 15 m² aux services techniques,

Décide

Article 1^{er} : De signer un contrat de location avec la société Locabat, située 314 rue le Corbusier, Zone Actiparc 30034 Nîmes, pour un montant mensuel de location de 144.00 € HT, soit 172.80 € TTC.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une période initiale du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024 puis renouvelable tacitement 3 fois par période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services, Monsieur le trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché en mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet du Gard.

Fait à Manduel, le 27 mai 2024

Publiée le : **30 MAI 2024**

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

